



Quel est le revenu à considérer pour le calcul d'une pension alimentaire

Par **lucho01**, le **24/05/2019 à 12:46**

Bonjour,

J'ai une question concernant le calcul d'une pension alimentaire.

Doivent être prises en compte les ressources imposables :

Les revenus impossible à prendre en compte sont bien les revenus indiqués dans la déclaration de revenus après la déduction de l'abattement professionnel de 10 % ou des frais réels n'est-ce pas ?

Ce qui correspnd à la définition des revenus impossables avant déduction des autres charges déductibles.

Est-ce bien le revenu brut global ?

Merci par avance pour votre aide et vos éclairages sur le sujet.

Cordialement,